Dans les Yvelines, Parly 2, la plus grande copropriété d'Europe, a démarré une transformation écologique d'ampleur inédite

Au Chesnay-Rocquencourt, cette copropriété aux allures de petite ville de 15.000 habitants a engagé deux projets visant à réduire drastiquement son empreinte carbone : un dispositif de chauffage par géothermie et l'électrification de milliers de places de stationnement.



Parly 2, l'immense copropriété du Chesnay-Rocquencourt (Yvelines), regroupe près de 15.000 habitants et fonctionne presque comme une petite ville. (Photo DR)

Par Alain Piffaretti

Publié le 28 août 2026 à 16:42

Après plus de huit années d'études et de préparation, Parly 2 abandonne progressivement le chauffage au gaz pour faire place à la géothermie. Un véritable défi pour l'immense copropriété du Chesnay-Rocquencourt (Yvelines), qui compte 7.500 logements, regroupe près de 15.000 habitants et fonctionne presque comme une petite ville. Ce vaste programme est complété par un second projet consistant à électrifier ses parkings afin de doper l'utilisation des véhicules électriques.

C'est une première en France. Aucune autre copropriété n'injecte aujourd'hui un volume aussi important d'énergie géothermique dans un réseau privé. Le principe consiste à récupérer la chaleur naturellement présente dans le sous-sol grâce à deux puits forés à près de 1.500 mètres de profondeur. Cette énergie renouvelable alimente le réseau privé de la copropriété, long de près de 20 kilomètres. Chaque année, ce sont ainsi près de 71 GWh de chaleur renouvelable qui vont être produits, afin de couvrir environ 70 % des besoins en chauffage et en eau chaude des logements.

Stabiliser durablement les charges énergétiques

« Nous sommes particulièrement mobilisés sur ces projets écologiques afin de réduire notre empreinte carbone. Il s'agit d'adapter notre patrimoine, bâti des années 1960, aux défis climatiques et aux nouveaux usages », affirme Dorothée Bilger, présidente de la copropriété Parly 2. Les responsables du projet estiment que les dépenses d'énergie pourront diminuer d'environ 20 %. La réduction des émissions est, elle, évaluée à environ 18.000 tonnes de CO_2 par an, soit l'équivalent des émissions de plusieurs milliers de voitures thermiques.

Dans un contexte marqué par les fortes variations du prix du gaz, cette nouvelle ressource doit permettre de stabiliser durablement les charges énergétiques. « Nous soutenons fortement le développement de ce projet, mené en partenariat avec Engie, la copropriété Parly 2, la ville et le conseil départemental. L'objectif est d'aller au-delà pour s'étendre aux villes voisines », assure Anne Père Brillault, maire (LR) de la ville.

Electrification de 6000 places de stationnement

La maire rappelle toutefois qu'une transition écologique réussie ne se résume pas à la performance énergétique. « Il faut être attentif à l'insertion dans le paysage, de la chaufferie et des bornes. L'écologie ne doit pas empêcher le développement d'une ville belle, qui est un concept que je défends particulièrement ». L'autre chantier majeur de la copropriété géante concerne en effet l'installation de milliers de places de parking équipées de bornes électriques. Parly 2 vient d'engager, avec Enedis, l'électrification de ses 6.000 places de stationnement.

Les travaux concerneront l'ensemble des 36 résidences, mais selon un calendrier échelonné afin de limiter les perturbations. L'installation des infrastructures est financée dans le cadre d'un partenariat avec Enedis. Les travaux seront ainsi gratuits pour les copropriétaires. Ces derniers seront ensuite libres de se raccorder ou non au réseau. Seuls les habitants souhaitant installer une borne prendront en charge leur raccordement individuel. Ils conserveront en outre la liberté de choisir leur fournisseur d'électricité. Le défi est à la hauteur de la taille de la copropriété. Là encore, l'objectif consiste à anticiper les besoins et préserver l'attractivité de l'immense résidence.

Alain Piffaretti

Tous droits réservés - Les Echos 2026